

conformément à l'acte des élections fédérales contestées, 1874, un certificat concernant l'élection du collège électoral de la division nord du comté de York.

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.

M. L'ORATEUR annonce que, conformément à l'ordre donné par la Chambre, mardi dernier, le greffier avait déposé sur le bureau, copies des demandes de soumissions pour le compte-rendu et la publication des débats officiels de la Chambre ; aussi copie de toutes les soumissions reçues et tous les arrangements qui ont été faits ou des contrats qui ont été passés pour le compte-rendu et la publication de ces débats.

M. ANGLIN : Je voudrais bien savoir comment il se fait que le greffier s'est trouvé à avoir en sa possession des documents que je n'ai pas eus moi-même et dont on ne m'a jamais parlé. S'ils lui sont parvenus par l'entremise de l'exécutif, c'est encore là, d'après moi, un nouvel exemple d'une intervention déplacée.

M. L'ORATEUR : Le greffier m'a remis ces documents, et je les sou mets à la Chambre.

COMITES PERMANENTS.

LISTES ACCEPTÉES.

SIR JOHN A. MACDONALD : Je propose :

« Que la Chambre donne son concours au rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir : privilèges et élections ; lois expirantes ; chemins de fer ; canaux et télégraphes ; bills privés ; impressions ; comptes publics ; banques et commerce ; et immigration et colonisation.

La proposition est adoptée.

COMITÉ DES IMPRESSIONS.

M. STEPHENSON : Je propose :

« Qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité collectif des impressions, et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : Messieurs Bowell, Bannerman, Béchard, Bunting, Charlton, Costigan, Desjardins, Lanthier, McDonald (Cap Breton), Ross (Middlesex ouest), Stephenson, Tassé, Thompson (Haldimand), Trow et Wallace (Norfolk Sud), agiront comme membres du dit comité collectif des impressions. »

BILL AMENDANT LES ACTES DES ÉLECTIONS CONTESTÉES. [BILL No. 4.]

(M. McCarthy.)

PREMIÈRE LECTURE.

M. MCCARTHY introduit un bill [no. 4] établissant de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, en amendant et en refondant les actes maintenant en vigueur à ce sujet.

Le bill subit sa première lecture.

MORT DE LA PRINCESSE ALICE.

ADRESSE DE CONDOLÉANCE À LA REINE.

L'ordre pour la considération d'un message du Sénat, informant la Chambre que Leurs Honneurs avaient passé une adresse de condoléance à Sa Très Gracieuse Majesté à l'occasion de la mort de Son Altesse Royale la Princesse Alice, grande duchesse de Hesse, et transmettant la dite adresse pour laquelle le concours de la Chambre est demandé, étant lu :

SIR JOHN A. MACDONALD : Ce n'est pas, j'en suis sûr, sans une douloureuse émotion que la Chambre s'associera aux sentiments si éloquemment exprimés dans l'adresse de condoléance du Sénat à Sa Majesté, à l'occasion du deuil dans lequel Elle vient d'être plongée.

Bien que ce malheur soit arrivé il y a quelque temps déjà, et que nous puissions espérer que l'affliction de Sa Majesté soit un peu adoucie, il n'en reste pas moins de notre devoir de saisir cette première occasion pour exprimer à Sa Majesté le témoignage des profondes sympathies du peuple du Canada et de ses représentants. Je n'ai pas besoin, je le sens, d'en dire bien long sur un tel sujet ; du reste l'adresse parle d'elle-même, car elle n'est que l'expression sincère de nos propres sentiments, de l'espoir que nous avons d'alléger le poids de la perte que Sa Majesté vient de faire, en lui montrant que ses douleurs sont nos douleurs comme son bon heur fait le nôtre.

Au Canada, comme dans toutes les parties de l'empire britannique, la loyauté ne se traduit pas simplement par des paroles ; non-seulement nous sommes loyaux à la Couronne par devoir, nous sommes encore respectueux et loyaux dans nos senti-